

LA GAZETTE OFFICIELLE

Office des Nouvelles Européennes

DE LA PÊCHE ET DE L'EAU

Publication Hebdomadaire : 3,65 Euros

61^e ANNEE

N° 2036 du 29 avril 2011

Club Halieutique en Assemblée générale à Toulon



- ***Claude Roustan trace la voie à suivre***
- ***Mérite national pour Jean-Louis Molinié***



Échos de la Pêche Hexagonale

- **Dordogne** : motion unanime des pêcheurs aux lignes contre un projet préfectoral visant à autoriser la pêche au filet pour les amateurs aux engins
- **Doubs** : la "mousse" contamine truite, "blancs" et canassiers et provoque de fortes mortalités
- **Gard/Hérault** : Vidourle pollué et interdiction de consommation et de commercialisation des poissons tant que la cause de mortalités n'aura pas été déterminée



Charente-Maritime

- **Gilles Brichet succède à Jacques Fouchier à la présidence de la Fédération**



Pêche en mer et FNPPSF

- **Le poids de l'halieutisme de loisir mis en exergue**
- **La sécurité au centre des préoccupations du Président Kiffer**
- **Infrastructures portuaires c'est l'escalade des tarifs !**

F.N.P.P.S.F.

Pêcheurs en mer respectueux et gestionnaires

Nous poursuivons aujourd'hui la publication du long rapport moral de Jean Kiffer, Président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, qui montre combien il est opportun et important aujourd'hui de se battre pour la défense des pêches et des pêcheurs en mer. La mer (ou l'océan) était considérée voici encore peu comme un espace de liberté totale. Mais liberté ne doit pas rimer avec anarchie... La pêche de loisir en mer devait parvenir à se doter de règles avant qu'on ne les lui impose autoritairement et surtout qu'on lui impose des règles trop contraignantes, qu'elle ne souhaitait pas !

La pêche professionnelle en mer est par ailleurs en butte aujourd'hui à de vives critiques, car elle a mis à mal de nombreux stocks halieutiques, exploités sans discernement pendant trop longtemps, alors qu'on les croyait renouvelables à l'infini, inépuisables. Cette situation crée donc des tensions qui s'expriment notamment dans des attaques menées contre la pêche de loisir, accusée en quelque sorte de sortir le pain de la bouche des professionnels et le poisson de leurs filets !

Une nouvelle éthique doit par conséquent s'imposer à tous. C'est dans cet esprit que s'inscrit le rapport du Président Kiffer.

L'halieutisme en mer

"Après toutes les péripéties du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer et les inévitables difficultés liées au fonctionnement inter ministériel, la charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Je vous rappelle une nouvelle fois que ce document important signé par trois ministres est avant tout destiné à servir de cadre à la mise en place des mesures retenues durant les deux prochaines années. Bon nombre d'entre elles nous ont été imposées comme le marquage et la déclaration gratuite et obligatoire. Nous avons été

contraints de les accepter, nous avons pu ainsi éviter un permis payant dont les conséquences auraient été autrement plus coercitives et désastreuses pour l'ensemble de la filière halieutique et nautique. D'autres points ont été introduits à notre demande comme le repos biologique, la lutte contre le braconnage et la mise en place des comités de suivi. Les groupes de travail chargés de la mise en place de ces mesures sont aujourd'hui opérationnels et sont animés et coordonnés à notre demande par le C.S.N.P.S.N.

Il ne faudrait pas pour autant croire que tout est acquis, ce serait même une grave erreur lourde de conséquences. Nos détracteurs ne désarment pas et n'ont pas abandonné leurs revendications initiales et les intérêts financiers qu'ils y voient. Qu'ils sachent que nous serons là quoiqu'il arrive pour nous opposer à leurs funestes intentions. Nous ne serons pas seuls. Les cinq fédérations signataires de la charte sont bien conscientes des menaces encourues et s'opposent ensemble à la mise en place de toutes autres mesures que celles contenues présentement dans la charte.

La technocratie européenne avait imaginé mettre la pêche de loisir sous quota. Cette idée stupide et inapplicable a finalement été rejetée grâce à l'effort de tous et notamment de l'E.A.A. (N.D.L.R. : European Anglers' Alliance) qui nous représente auprès des institutions européennes.

Ce sont maintenant les rejets qui font débat avec toute une série de propositions toutes aussi inquiétantes. Le bon sens voudrait que l'Europe impose aux pêcheries professionnelles des engins de plus en plus sélectifs, assure la pérennité des stocks par la mise en place de tailles minimales de capture convenables correspondant au moins à la maturité sexuelle de la femelle et interdise les pêches intensives sur les frayères. Nous en sommes, hélas, très loin et les lobbies en tout genre semblent polluer le débat jusqu'à le rendre inaudible. Il est pourtant urgent de prendre les bonnes mesures, celles qui assureront l'existence même des espèces menacées et préserveront la ressource

ce pour les générations futures.

L'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, a donné lieu à quelques interprétations abusives. Nous avons déposé un recours à ce sujet, et proposé une rédaction plus claire et plus adaptée à nos usages. Nous réitérons notre demande de clarification du texte actuel. Quelques verbalisations injustifiées ont eu lieu, en Vendée, en Manche et en Haute-Normandie. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour défendre les plaisanciers victimes de ces procédures abusives et avons même obtenu un non-lieu en appel qui nous rassure sur le bien fondé de nos positions. Dans toutes les autres régions que celles précédemment citées, les Affaires Maritimes ont fait preuve de discernement nécessaire et nous ne pouvons que nous en féliciter.

En attendant la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 que nous récla-

mons depuis des années, la note de service de la DPMA N° DPMA/SDPM/N2007-9613 du 19 avril 2007 précisant les interactions entre pêche professionnelle et pêche de loisir reste pour nous le document de référence. Toute utilisation abusive de cet article sera dénoncée par notre

fédération et fera l'objet de poursuite en justice systématique. Nous n'accepterons jamais d'être considérés comme une activité secondaire à la solde d'une autre activité professionnelle aux pratiques et aux intérêts très différents. Ce thème doit plus que jamais constituer une de nos premières priorités !

L'enquête B.V.A./Itremer est aujourd'hui une enquête de référence. Toutes les autres enquêtes que l'on voit fleurir ça et là dont on ignore tout de la façon dont elles se sont déroulées sont pour nous frappées de nullité.

Retenons ces quelques chiffres essentiels. Nous sommes environ 2,450 millions à pratiquer la pêche de loisir en mer sous toutes ses formes. Notre prélèvement, toutes espèces confondues, est dérisoire : moins de 2% des prélèvements opérés par les pêcheries professionnelles.

Pour quelques espèces emblématiques, ce prélèvement peut s'avérer significatif et pourrait justifier un classement de ces dernières en espèces réservées aux pêches non intensives à la ligne. Notre poids économique d'environ 2 milliards d'euros par an et un prix moyen du kilo de poisson prélevé en

FNPPSF



Photo R.L.

pêche récréative de 100 à 200 euros pourraient à eux seuls justifier une telle prise de position !

La pêche récréative en mer est et restera dans les années à venir une activité très lucrative pour toute une filière économique actuellement en difficulté !

Au-delà de ces chiffres, se cachent de véritables enjeux sociologiques et économiques. Il est, par exemple, intéressant de remarquer qu'un bar pris en pêche récréative génère 10 à 50 fois plus d'emplois que le même poisson pris au chalut...

De simples constatations qui donnent à réfléchir et qui battent en brèche bien des idées reçues. 100 places de port occupées génèrent 10 emplois répartis sur l'ensemble de la filière nautique. Des dizaines de milliers d'emplois se trouvent ainsi pérennisés.

Que dire aussi de notre impact sociologique ?

La plaisance et la pêche en mer sont par nature des activités de loisir familiales et intergénérationnelles. Elles constituent de véritables antidotes contre la sinistrose, la déprime et le pessimisme autant de maux qui rongent notre société !

Il est consternant de constater que ces aspects ne sont pas vraiment pris en compte par ceux qui nous gouvernent.

Que peut-on attendre d'une structure ministérielle comme la D.P.M.A. qui se préoccupe uniquement de nos prélèvements sur la ressource, si faibles soient-ils, mais qui refuse de prendre en compte toutes les retombées positives de notre activité au simple fait qu'elles concernent d'autres ministères. Nous dénonçons cette situation aberrante depuis des années et réclamons la mise en place d'une véritable structure ministérielle de la mer susceptible de prendre en compte notre activité dans sa globalité.

Il est grand temps que les responsables politiques prennent des initiatives susceptibles de pallier les carences actuelles. Les présidentielles approchent. Nous ne manquerons pas de questionner les candidats à ce sujet..."

Oui à un nouvel équilibre entre pêche professionnelle et pêche récréative s'appuyant sur le partage et la concertation.

Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la ressource de l'environnement.

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

Oui à une structure ministérielle de la mer capable de gérer les problématiques maritimes dans leur globalité.

Sécurité

"La D240 est aujourd'hui en place. Elle a fait l'ob-

jet de quelques amendements mineurs et semble satisfaire une majorité de plaisanciers. La simplification des textes et la responsabilisation des chefs de bord constituent une véritable avancée...

Nous continuons à demander que la dispense des fumigènes et des fusées parachutes accordée aux bateaux disposant d'une VHF ASN couplée à un GPS soit étendue à tous types de VHF.

Nos demandes répétées concernant l'usage de la VHF ont enfin abouti. Dans les eaux territoriales françaises, le CRR n'est plus obligatoire pour l'usage des VHF portables de moins de 6 watts. Pour les autres types de VHF, la détection d'un CRR ou d'un permis côtier ou fluvial est exigée. Dans les eaux internationales le CRR reste strictement obligatoire.

Par ailleurs, des questions relatives à l'usage de la VHF ont été intégrées dans l'actuel permis côtier. Dans ce nouveau contexte, le travail de formation et de sensibilisation effectué par nos associations auprès des usagers devient plus que jamais primordial. Nul doute que ses nouvelles dispositions favorisent l'usage de la VHF en mer pour la sécurité de tous !

La mise en place de la "météo en boucle" sur l'ensemble du littoral se poursuit. La généralisation de ce service tant attendu par les plaisanciers devrait être effective en 2012.

Le serpent de mer concernant les engins pyrotechniques n'en finit pas. Incroyable ce pays où l'on est incapable de résoudre un problème certes délicat, mais essentiel pour la sécurité des usagers que nous sommes ! La solution qui consiste à limiter par ailleurs le nombre de fusées périmées n'est qu'un pis aller et n'apporte aucune véritable solution sur le fond... Nous renouvelons notre demande, déjà exprimée par deux fois auprès du CSNPSN, de ouvrir ce dossier qui nous embarasse depuis de si nombreuses années. Il est grand temps de mettre un terme à cette grotesque situation, indigne d'un pays dit développé ! "

Infrastructures portuaires

"Le fonctionnement des CLUP ou CLUPIPP, quand ils existent, ne nous satisfait pas.

Cette concertation de façade n'en est pas vraiment une : la transparence budgétaire est loin d'être évidente et notre pouvoir n'y est que consultatif. Tout est prétexte à justifier les augmentations des tarifs et l'intérêt des usagers que nous représentons est rarement pris en considération. L'indexation sur l'indice TP02 s'avère très pénali-

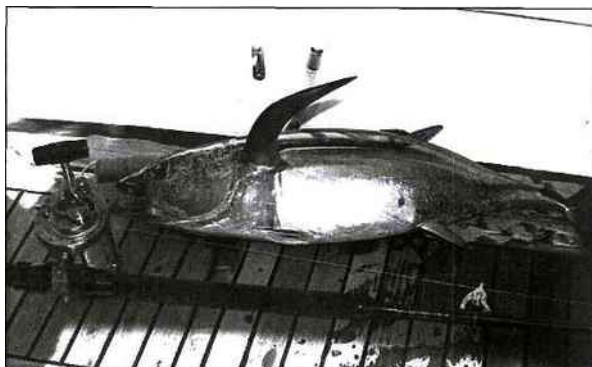


Photo RL

sante pour les usagers.

Nous sommes pourtant les principaux voire parfois les uniques financeurs de ces infrastructures ! Cette situation n'est pas acceptable.

Nous avons demandé l'ouverture d'un groupe de travail au sein du C.S.N.P.S.N. pour mettre à plat ce dossier et proposer des solutions innovantes et susceptibles de mieux prendre en compte les intérêts des plaisanciers.

Les conclusions des travaux menés à ce sujet dans le Finistère ayant fait l'objet d'un premier rapport de synthèse, il nous paraît opportun de poursuivre maintenant ces travaux au niveau national.

Le problème épineux du rejet des boues se pose avec de plus en plus d'acuité. Nous tenons à rappeler notre opposition à tout rejet de boues toxiques en mer. Quant aux boues non toxiques, leur rejet éventuel doit faire l'objet d'études préalables objectives incluant aussi les solutions de traitement à terre, de manière à choisir en toute transparence la solution la plus appropriée.

À l'occasion du Salon Nautique 2006, les ministres de l'époque avaient annoncé une augmentation importante du nombre de places dans les ports. Près de 5 ans après, qu'en est-il vraiment ? La plupart des projets semblent enlisés, quelques-uns seulement arrivent à voir le jour, malgré des contraintes environnementales de plus en plus incontournables.

Pourtant, compte tenu de nouvelles directives concernant les carénages notamment, les pollutions liées à nos activités sont de plus en plus infimes. C'est ce qui ressort de toutes les enquêtes faites à ce sujet. Saura-t-on enfin sortir de cet immobilisme dans lequel certains écologistes tentent de nous plonger ?

Nous notons toujours un très grand retard dans les équipements portuaires, autant pour la récupération des déchets que pour les aires de carénage.

Nous tenons aussi à souligner le manque criant de cales de mise à l'eau. De manière à résorber les carences actuelles, nous demandons que les cales existantes soient préservées et entretenues et que la construction de nouvelles cales soit envisagée dans les plus brefs délais. L'accès à la mer doit être préservé dans l'intérêt de tous car il fait partie intégrante de notre patrimoine."

Jean Kiffer (À suivre)